



## ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER – 22 JUIN 2011

### Adoption du projet d'avis du CESER « Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées » Rapporteur : Jean-Louis COLOMBIES Rapporteur : Marielle GAUDOIS

Pour : 97  
Contre : 14  
Abstentions : 6

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées a présenté et adopté un projet d'avis « Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Midi-Pyrénées » en assemblée plénière ce mercredi 22 juin 2011.

Ces questions ont toujours fait partie des réflexions du CESER de Midi-Pyrénées qui, le 29 juin 2010, organisait d'ailleurs un Colloque à Albi sur le thème « Quel développement pour l'Enseignement supérieur et la recherche dans les territoires de Midi-Pyrénées ? » A cette occasion, il rappelait que si les établissements d'enseignement supérieur n'avaient pas pour fonction première l'aménagement du territoire, ils avaient un impact certain sur l'économie locale.

**Par cet avis, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite réactualiser ses propositions en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans notre région et apporter sa contribution à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) de la Région Midi-Pyrénées qui sera présenté en Assemblée plénière le 27 juin 2011.**

Le CESER présente ici un état des lieux, avec un focus sur la situation particulière de Midi-Pyrénées et la position quasi monopolistique de Toulouse, les formes et les conditions nécessaires au développement de l'enseignement supérieur dans les territoires, ainsi que le rôle dans ce domaine des différents acteurs en région et plus particulièrement celui du PRES « Université de Toulouse » et de la Région Midi-Pyrénées.

Pour le CESER, les enjeux pour la région MIP, en matière d'ESR, sont les suivants : conjuguer proximité et « excellence » sur l'ensemble du territoire, faciliter l'accès de tous à un enseignement supérieur de qualité, articuler l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes moyennes et dans les territoires de Midi-Pyrénées pour renforcer le développement économique de Midi-Pyrénées, et développer son rayonnement à l'international.

Toutefois pour le CESER, la notion d'excellence mérite d'être interrogée car elle renvoie trop souvent à l'idée de concentration des moyens, et de taille critique, présentées comme gages de visibilité et donc d'excellence mais obstacle majeur au développement de l'enseignement supérieur associé à la recherche dans les territoires.

Le CESER de Midi-Pyrénées tient à rappeler que la recherche de « l'excellence » en matière d'enseignement supérieur et de recherche doit nécessairement prendre en compte le contexte mondial de concurrence mais également les missions de service public de l'université concernant le développement d'une société de la connaissance, l'élévation du niveau général de qualification et un accès démocratique pour tous.

Plutôt que de laisser chacune des composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche se développer séparément, sans cohérence entre elles, et solliciter individuellement au coup par coup les collectivités locales devenues les partenaires financiers compte tenu du désengagement de l'Etat en la matière, **le CESER de Midi-Pyrénées souhaiterait que le PRES « Université de Toulouse » devienne le régulateur de l'offre de formation du territoire.**

En étant reconnu par ses membres comme l'interlocuteur unique et fédérateur de l'ensemble des établissements de la région, le PRES « Université de Toulouse » porterait seul les demandes d'habilitation des diplômes des universités de la région auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ainsi, **cela permettrait de présenter aux étudiants une offre de formation globale et coordonnée sur l'ensemble de Midi-Pyrénées.**

Le CESER souhaite aussi que les sites universitaires locaux puissent proposer des formations qui s'appuieraient sur le tissu économique local sans, pour autant, être exclusives

Le modèle d'université fédérale de Toulouse, vers lequel tend actuellement le PRES, représente une étape importante permettant de répondre aux objectifs ambitieux d'un développement de la recherche et de l'enseignement supérieur à la fois ouvert sur l'international et ancré sur les potentiels de ses territoires.

Pour le CESER, le PRES devra affirmer rapidement une politique de développement sur les sites universitaires territorialisés et intégrer ces derniers dans sa nouvelle gouvernance pour devenir « l'Université de Toulouse - Midi-Pyrénées », nouvelle dénomination souhaitée par le CESER.

A cet égard, le CESER de Midi-Pyrénées souhaite que le PRES soit l'interlocuteur direct de l'Etat et de la Région. Il souhaite un PRES renforcé par une forme de gouvernance nouvelle dépassant la concentration du pouvoir autour des membres fondateurs par une avancée démocratique avec la présence des représentants des collectivités territoriales, de sites territorialisés – au travers, notamment, de la création d'un comité des sites déjà envisagés par le PRES - de représentants élus des usagers et des personnels.

Dans cet avis, le CESER rappelle également que les structures de recherche et les moyens sont concentrés sur l'agglomération toulousaine, que ce potentiel d'excellence peut constituer un atout en termes de visibilité internationale. En matière de développement de l'innovation, le CESER rappelle le rôle essentiel joué par les lieux de recherche existants sur l'ensemble du territoire régional. L'innovation n'est pas toujours issue de la recherche fondamentale, elle peut être technologique, mais également de nature commerciale, sociale, ou financière... Elle mérite une attention particulière afin de détecter des « niches » et de soutenir les PME/PMI qui n'ont pas toujours les moyens de se lancer dans des processus longs et coûteux.

En conséquence, pour le CESER, il s'agit de décloisonner la recherche, d'améliorer la lisibilité et la coopération internationale, de favoriser le transfert des innovations vers le monde économique et la société en général. Ainsi, pour permettre un meilleur transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME, le CESER propose à l'instar des antennes universitaires « délocalisées », la création de centres de recherches et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les filières. Il propose à la Région de diffuser la culture scientifique et technique sur tout l'ensemble du territoire.

Le CESER considère que l'innovation est un formidable levier de croissance au cœur des politiques économiques et de l'emploi, et reprend à ce titre diverses mesures de son avis sur « l'innovation en Midi-Pyrénées » adopté le 20 Octobre 2010 visant à soutenir l'innovation, à améliorer les dispositifs par la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Economique Durable, par l'existence d'un nouveau fonds d'amorçage ambitieux, par le renforcement de l'incubateur Midi-Pyrénées, par la mise en place un Comité d'évaluation des politiques régionales de l'innovation s'appuyant sur des indicateurs régionaux spécifiques.

Il souhaite également que la Région mette en réseau les plateformes technologiques qu'elle finance dans les lycées et que l'inter-CRITT, situé à l'INSA et qui fédère les 8 CRITT présents en région et cofinancés par l'Etat et la Région, joue réellement son rôle fédérateur afin de développer la demande industrielle et artisanale sur l'ensemble du territoire, contribuant ainsi son aménagement durable et équilibré.